

# Indice Global AgeWatch - Rapport national canadien 2014

<b>Explications et définitions :</b>	
<b>Pays : CANADA, classé quatrième en 2014 (87.5)</b>	<b>CANADA</b>
<b>Vue d'ensemble et explication du classement du Canada</b>	Classé cinquième en 2013, le Canada se classe maintenant au quatrième rang dans l'Indice Global AgeWatch qui évalue 96 pays, avec une note de 87.5 sur 100. Le Canada a un meilleur score que les autres pays nord-américains et océaniques (États-Unis 8, Australie 13 et Nouvelle-Zélande 10). Le Canada est septième pour la sécurité du revenu et quatrième pour l'état de santé. Dans le domaine des capacités (emploi et éducation) le Canada est huitième, et en ce qui a trait à un environnement favorable, neuvième. La population canadienne est estimée à 35.4 millions d'habitants (avril 2014), dont 7.4 millions (21 %) âgés de plus de 60 ans (2013). D'ici 2041, il est prévu que les aînés représenteront 24.5 % de la population canadienne. Le gouvernement fédéral ainsi que les 13 provinces et territoires ont chacun un ministre et un département dédiés aux affaires des aînés. En 2007, le Conseil national des aînés a été créé par le gouvernement canadien afin de fournir des conseils sur le bien-être des aînés. La priorité du Conseil pour 2013-2014 est d'aider à la prévention et l'atténuation de l'isolement social des aînés.
<b>SÉCURITÉ DES REVENUS : septième rang (83.2)</b>	
<b>Indicateurs :</b>  <b>Couverture des régimes de retraite : 97.7 %</b> des individus âgés de plus de 65 ans bénéficient d'un régime de retraite.  <b>Taux de pauvreté chez les aînés : 7.19 %</b> des individus âgés de 60 ans et plus ont un revenu inférieur à la moitié du revenu médian du pays.	Le système de revenu de retraite du Canada a pour but de réduire le nombre de cas de pauvreté chez les aînés et de permettre aux aînés de maintenir un niveau de vie acceptable pendant leur retraite. Le système a trois niveaux. La sécurité de la vieillesse (SV) est financée par le gouvernement et tous les Canadiens âgés de plus de 65 ans et qui sont des résidents autorisés ayant passé au moins dix ans au pays sont admissibles. Ce niveau comprend aussi un Supplément de revenu garanti et des allocations pour les aînés à faible revenu qui y ont droit et dont la SV constitue la seule source de revenus. À partir de 2023, l'âge d'admission pour la SV et les allocations augmentera graduellement de 65 à 67 ans sur une période de six ans.

<p><b>Bien-être relatif : 90.3</b> est la propension moyenne à consommer pour les personnes âgées de 60 ans et plus, exprimée en pourcentage moyen du revenu consacré à la consommation par le reste de la population.</p> <p><b>PIB par habitant : 35.7</b> Il s'agit d'une unité de mesure de la qualité de vie des habitants d'un pays. Cela permet de comparer les pays entre eux.</p>	<p>Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (dans la province de Québec) offrent une source de revenu imposable pour les cotisants qui prennent leur retraite ou deviennent handicapés. Il est administré conjointement par les gouvernements fédéraux et provinciaux et financé par les employeurs, les employés et les travailleurs indépendants. Les sommes reçues dépendent des sommes versées par l'individu, ainsi que par la durée de la contribution. Le programme est accessible à partir de 60 ans pour une pension réduite, ou 65 ans pour une pension complète. Le troisième niveau de sécurité du revenu de retraite consiste de comptes d'épargne à impôt différé dans des régimes de pensions agréés (RPA) financés par les employeurs et/ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) individuels.</p>
<b>ÉTAT DE SANTÉ : Quatrième rang (80.2)</b>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p><b>Espérance de vie à 60 ans : 25</b> est le nombre moyen d'années qu'une personne de 60 ans peut s'attendre à vivre.</p> <p><b>Espérance de vie en bonne santé à 60 ans : 18</b> est le nombre moyen d'années qu'une personne âgée de 60 ans peut s'attendre à vivre en bonne santé.</p> <p><b>Bien-être psychologique/mental relatif : 91%</b> des personnes de plus de 50 ans estiment que leur vie a un sens par rapport aux personnes âgées de 35-49 qui ressentent la même chose. L'indicateur mesure l'auto-évaluation du bien-être mental.</p>	<p>Le système de santé canadien, appelé régime d'assurance-maladie, est financé par l'État et assure un accès universel et complet aux hôpitaux et aux médecins. Les gouvernements des provinces et des territoires fournissent des services de santé avec le soutien financier du Transfert canadien en matière de santé. Les provinces et territoires fournissent également des protections supplémentaires en matière de santé pour des groupes particuliers, par exemple les enfants, les aînés et les inscrits à l'aide sociale. Cela peut comprendre des médicaments sur ordonnance, des soins dentaires et des soins de la vue, etc. Cependant, la protection dépend de la province de résidence.</p> <p>Les aînés doivent faire face à plusieurs problèmes en matière de santé, par exemple des temps d'attente prolongés pour l'admission aux soins de longue durée, l'accès aux soins à domicile, l'épuisement par surmenage de leurs aidants, la mauvaise gestion de leur médication, le besoin de meilleurs soins intégrés et l'isolement social.</p>
<b>CAPACITÉS (emploi et éducation) : Huitième rang (59.7)</b>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p><b>Emploi des aînés: 59.8 %</b> des individus âgés de 55 à 64 ans ont un emploi. L'indicateur mesure l'accès des aînés au marché du travail et leur capacité à compléter leur pension avec un salaire, ainsi que leur accès aux réseaux professionnels. Le taux</p>	<p>Le taux d'emploi des Canadiens âgés de 55 ans et plus a augmenté de façon constante depuis les années 1990. Entre 2000 et 2010, le taux d'emploi des hommes âgés de 65 à 69 ans a presque doublé, tout comme celui des femmes âgées de 60 à 64 ans. Depuis 2006, l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés aide les travailleurs sans emploi âgés de 55 à 64 ans vivant dans certaines communautés à retourner au travail.</p>

<p>d'emploi est un indicateur de l'autonomisation économique des aînés.</p> <p><b>Niveau d'éducation : 83.9 %</b> des individus âgés de 60 ans et plus possèdent une éducation secondaire ou postsecondaire. L'éducation est un indicateur de l'accumulation de compétences au cours de la vie démontrant le potentiel social et humain inhérent chez les personnes âgées.</p>	<p>Les Canadiens prennent leur retraite plus tardivement comparé aux années 1990 à cause de divers facteurs, notamment des durées de vie plus longues, des avancées dans le domaine des soins de santé, des crises économiques, et le fait que le gouvernement fédéral prévoit changer l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse à 67 ans. Mais les Canadiens retardent aussi leur retraite afin de demeurer actifs et socialement connectés. En 2011, l'âge de retraite moyen était 62.3 ans, indépendamment du niveau d'éducation ou du type de retraite. Le pourcentage important d'aînés canadiens avec une éducation secondaire ou postsecondaire a un impact positif tant sur leur vie professionnelle que sur leur espérance de vie.</p>
<p><b>ENVIRONNEMENT FAVORABLE : Neuvième rang (78.8)</b></p>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <p><b>Connexions sociales : 94 %</b> des personnes de plus de 50 ans ont des parents ou des amis sur lesquels elles peuvent compter en cas d'ennuis.</p> <p><b>Sécurité physique : 79 %</b> des personnes de plus de 50 ans se sentent en sécurité quand elles marchent seules la nuit dans la ville ou la région où ils vivent.</p> <p><b>Liberté civique : 93 %</b> des personnes âgées de plus 50 ans sont satisfaites de la liberté de choix dans leur vie.</p> <p><b>Accès aux transports en commun : 56 %</b> des personnes âgées de plus de 50 ans sont satisfaites des systèmes de transports en commun locaux.</p>	<p>Les connexions sociales contribuent de façon importante à la santé physique et mentale. L'insécurité peut nuire aux liens sociaux. Heureusement, le taux de criminalité au Canada est en général relativement bas et continue de baisser lentement mais sûrement depuis des décennies. La plupart des crimes dont sont victimes les aînés sont reliés à la violence familiale et à la fraude financière. Le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour lutter contre les mauvais traitements envers les aînés, y compris des campagnes de sensibilisation et des projets de loi tels que la <i>Loi sur la protection des personnes âgées au Canada</i>. Les gouvernements provinciaux ont des initiatives semblables.</p> <p>Compte tenu de l'étendue considérable du territoire canadien, l'accès aux transports publics varie grandement selon l'emplacement et la taille de chaque communauté. Les plus grands centres urbains sont plus susceptibles de fournir un service d'autobus et d'offrir des tarifs spéciaux aux aînés. Cependant, la plupart des aînés vivent dans des régions où la voiture est le principal moyen de transport. Il a été établi que les aînés en possession d'un permis de conduire et se déplaçant habituellement en voiture participent à davantage d'activités sociales et familiales.</p>
<p><b>Pour nous contacter :</b></p>	
<p><b><i>bertrand@helpagecanada.ca</i></b>  <b><i>crandall@helpagecanada.ca</i></b></p>	